

## 6.1 Policiers et gendarmes

En 2019, l'État emploie 224 000 policiers et gendarmes, soit 9 % de ses agents. Ces personnels se répartissent en 4 catégories hiérarchiques qui ont chacune des missions déterminées, nonobstant certaines différences inhérentes aux spécificités de la police et de la gendarmerie nationales ► **figure 1**. Les personnels de catégorie A+ (commissaires de police, colonels et lieutenants-colonels de gendarmerie ; 2 % de l'ensemble des policiers et gendarmes) dirigent les services de police ou de gendarmerie dont ils assument la responsabilité opérationnelle et organique. Les agents de catégorie A (officiers de police et, en gendarmerie : chefs d'escadron, capitaines, lieutenants ; 5 %) assurent les fonctions de commandement opérationnel des services et d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité. Les personnels de catégorie B (gradés et gardiens de la paix de la police nationale et sous-officiers de gendarmerie), sont les plus nombreux (83 %), et travaillent au plus près de la population : ils assurent les fonctions d'aide et d'assistance aux personnes, de prévention et de répression de la délinquance. Les adjoints de sécurité et les gendarmes adjoints volontaires (10 %), personnels non titulaires de catégorie C, assistent respectivement les gardiens de la paix et les sous-officiers de gendarmerie dans leurs missions. Ils concourent également à l'accueil et à l'information du public.

Policiers et gendarmes sont âgés en moyenne de 38,5 ans. La part des femmes est de 21 % contre 57 % en moyenne dans la fonction publique de l'État ► **figure 2**. Cette proportion est plus importante parmi les agents plus jeunes, indiquant une féminisation récente des forces de sécurité. Elle s'élève à 27 % pour les moins de 30 ans puis diminue régulièrement avec l'âge, pour s'établir à 10 % pour les 50 ans ou plus. Ainsi, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes (35 ans contre 39).

Par ailleurs, 97 % des policiers et gendarmes exercent leurs fonctions à temps complet.

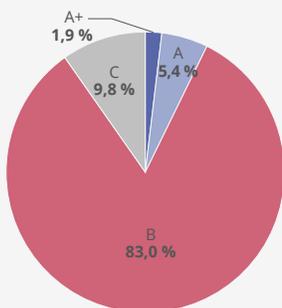
Le temps partiel, impossible statutairement pour les gendarmes et plus généralement pour les militaires, est également peu utilisé chez les policiers.

Relativement à la population française, le taux de policiers et gendarmes s'établit à 34 agents pour 10 000 habitants ► **figure 3**. Leur répartition par département est largement liée à l'organisation des services. Le département de Paris est celui qui recense le plus de personnels de police et de gendarmerie par rapport à sa population (117 pour 10 000 habitants), en raison notamment de la présence de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et de sites sensibles ou touristiques requérant une forte surveillance policière (Palais de l'Élysée, Tour Eiffel, etc.). De même, certains départements se singularisent par la présence d'une école de formation de la police ou de la gendarmerie. Par exemple, la Haute-Marne (65 policiers et gendarmes pour 10 000 habitants) et la Corrèze (62 pour 10 000 habitants) accueillent respectivement les écoles de gendarmerie de Chaumont et de Tulle, le Gard (47 pour 10 000 habitants) et la Dordogne (44 pour 10 000 habitants), respectivement les écoles de police de Nîmes et de Périgueux. Ailleurs, les taux de policiers et gendarmes par habitant varient de moins de 20 pour 10 000 habitants en Vendée, dans les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire et la Côte d'Armor, à plus de 45 pour 10 000 habitants, par exemple, dans les deux départements corses, mais aussi dans la Meuse, les Hautes-Alpes ou en Guyane. Ces disparités s'expliquent par le mode de répartition des effectifs qui ne s'appuie pas uniquement sur les populations résidentes, mais tient compte également de critères tels que le nombre d'infractions enregistrées, la physionomie du territoire qui agit sur les temps d'intervention des équipes (dans certains départements de montagne par exemple) ou encore la présence de sites stratégiques (comme la base de lancement spatial de Kourou en Guyane). ●

### Avertissement

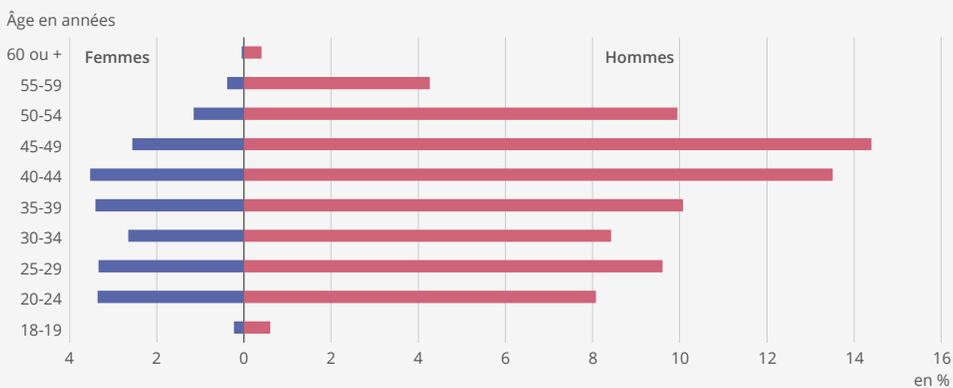
Les effectifs ont été extraits de la base Siasp (système d'information des agents des services publics) produite par l'Insee, à partir des fichiers de paye. Ils ne comprennent pas les effectifs de Mayotte et des communautés d'outre-mer (COM). Le champ retenu pour cette analyse est celui des postes principaux et non-annexes (liés à un nombre d'heures et à un salaire minimal perçu au cours du mois). Les effectifs peuvent donc différer de ceux recensés par les ministères.

### ► 1. Répartition des policiers et gendarmes par catégorie hiérarchique, en 2019



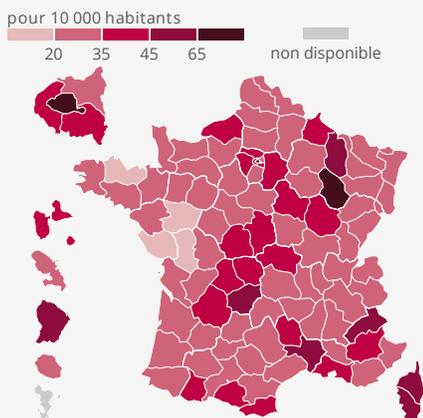
**Note :** les policiers ont été identifiés à partir des grades, les gendarmes à partir de la profession et de la catégorie socioprofessionnelle (PCS).  
**Lecture :** au 31 décembre 2019, 1,9 % des policiers et gendarmes assurent des missions de catégorie A+.  
**Champ :** France, hors Mayotte.  
**Source :** Insee, Siasp 2019.

### ► 2. Répartition par âge et sexe des policiers et gendarmes, en 2019



**Note :** les policiers ont été identifiés à partir des grades, les gendarmes à partir de la profession et de la catégorie socioprofessionnelle (PCS).  
**Lecture :** en 2019, 14,4 % des policiers et gendarmes sont des hommes âgés de 45 à 49 ans.  
**Champ :** France, hors Mayotte.  
**Source :** Insee, Siasp 2019.

### ► 3. Répartition départementale des policiers et gendarmes, en 2019



**Note :** les policiers ont été identifiés à partir des grades, les gendarmes à partir de la profession et de la catégorie socioprofessionnelle (PCS).  
**Lecture :** en 2019, dans les Ardennes, il y a 35 policiers et gendarmes pour 10 000 habitants.  
**Champ :** France, hors Mayotte.  
**Source :** Insee, Siasp 2019, recensement de la population 2017.